

<https://47.snuipp.fr/PPCR-decryptage-du-report-du-calendrier>



# PPCR : décryptage du report du calendrier

- Paritarisme - Carrière -

Date de mise en ligne : samedi 21 octobre 2017

Dernière mise à jour : 21 octobre 2017

---

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

---

# Depuis l'été 2017, le gouvernement laissait entendre un possible report de l'évolution des grilles indiciaires. Confirmation le 16 octobre par le ministre « des comptes publics » : les mesures PPCR à venir sont décalées d'un an.

**Pour la mesure qui devait entrer en vigueur en janvier 2018**, le report du calendrier diminuera d'environ 3 Euros le salaire mensuel net qui aurait dû être versé aux PE, et aura des conséquences négatives plus importantes pour les collègues qui prendront leur retraite à partir de septembre 2018.

En effet, cette mesure est liée à l'intégration dans le traitement indiciaire d'une partie des indemnités : elle n'a pas pour vocation à augmenter les salaires (sic !).

Elle est destinée à améliorer le montant des pensions qui ne prend en compte que l'indice détenu précédemment comme base de calcul.

Exemple pour le 6e échelon du corps des PE classe normale :

L'indice de 478 pts devait passer à 483 pts avec, en contrepartie, l'augmentation de la retenue « Transfert primes/points ». Cette contrepartie n'est pas complètement « neutre », elle est légèrement favorable : +2,97 Euros net mensuel.

**Cette mesure est reportée à janvier 2019.**

**Pour la mesure qui devait entrer en vigueur en janvier 2019**, le report du calendrier impactera de façon significative les salaires selon les échelons : il pouvait y avoir jusqu'à 10 pts d'indice en plus.

Exemple pour le 6e échelon du corps des PE classe normale :

L'indice aurait dû passer de 483 à 492 pts en janvier 2019.

**Cette mesure est reportée à janvier 2020.**

**Pour la « hors classe » du corps des PE**, la re-création du 7e échelon qui devait avoir lieu le 01/01/2020 et reportée à janvier 2021.

**Les tableaux ci-dessous comparent ce qu'aurait dû être le salaire de janvier 2019 et ce qu'il sera à la condition que le gouvernement ne revienne pas encore une fois sur sa parole**

Salaires au 01/01/2019				
Les traitements nets ci-dessous sont calculés avec l'ISAE, mais sans autre indemnité, ni prime, ni supplément d'aucune sorte.				
Ils comprennent le calcul des retenues pour la pension civile, la RAFP, la CSG, la Contribution de solidarité et le transfert primes/points.				
INSTITUTEURS				
	Nouvelles Mesures PPCR		Mesures PPCR d'origine	

## PPCR : décryptage du report du calendrier

Éch.	Indice	Traitement Net		Indice	Traitement Net	Perte nette
6	403	1 584,92 Euros		408	1 603,77 Euros	18,85 Euros
7	412	1 618,83 Euros		417	1 637,68 Euros	18,85 Euros
8	433	1 697,96 Euros		438	1 716,81 Euros	18,85 Euros
9	454	1 777,10 Euros		459	1 795,95 Euros	18,85 Euros
10	484	1 890,16 Euros		494	1 927,84 Euros	37,68 Euros
11	528	2 055,96 Euros		533	2 074,81 Euros	18,85 Euros

PROFESSEURS DES ÉCOLES

Éch.	Indice	Traitement Net		Indice	Traitement Net	Perte nette
	Nouvelles Mesures PPCR		Mesures PPCR d'origine			
1	388	1 477,31 Euros		390	1 484,84 Euros	7,53 Euros
2	441	1 720,13 Euros		441	1 720,13 Euros	0,00 Euros
3	445	1 735,21 Euros		448	1 746,50 Euros	11,29 Euros
4	458	1 784,19 Euros		461	1 795,48 Euros	11,29 Euros
5	471	1 833,17 Euros		476	1 852,02 Euros	18,85 Euros
6	483	1 878,40 Euros		492	1 912,30 Euros	33,90 Euros

## PPCR : décryptage du report du calendrier

7	511	1 983,91 Euros		519	2 014,07 Euros	30,16 Euros
8	547	2 119,59 Euros		557	2 157,27 Euros	37,68 Euros
9	583	2 255,24 Euros		590	2 281,62 Euros	26,38 Euros
10	625	2 413,51 Euros		629	2 428,58 Euros	15,07 Euros
11	669	2 579,33 Euros		673	2 594,40 Euros	15,07 Euros
PROFESSEURS DES ÉCOLES HORS CLASSE						
	Nouvelles Mesures PPCR		Mesures PPCR d'origine			
Éch.	Indice	Traitement Net		Indice	Traitement Net	Perte nette
1	575	2 225,09 Euros		590	2 281,62 Euros	106,53 Euros
2	616	2 379,60 Euros		624	2 409,75 Euros	30,15 Euros
3	657	2 534,10 Euros		668	2 575,55 Euros	41,45 Euros
4	710	2 733,82 Euros		715	2 752,67 Euros	18,85 Euros
5	756	2 907,17 Euros		763	2 933,56 Euros	26,39 Euros
6	798	3 065,44 Euros		806	3 095,59 Euros	30,15 Euros